

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 15

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11**

Secrétaire de séance :

CAGNIN Georges

Date de la convocation :

19/03/2025

15 présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, HENAU Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, WALLE Olivier.

05 Pouvoirs : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme SEVA Jacqueline à Mme BAZIN Jacqueline, Mme THIERY Ghislaine à Mme CHAPPUIS Agnès, Mme VERRIER Muriel à Mme ANDRE Valérie, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

06 Absents : Mme COUDURIER Françoise, Mme GAUTIN Catherine, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie, M. PERSON Philippe.

**OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU COMPTABLE PUBLIC**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

INFORME le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme à l'ERRD du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc du centre intercommunal d'action sociale Val Guiers.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et de l'ERRD.

Considérant que ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤APPROUVE le Compte de Gestion du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc de Madame la Trésorière pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles de l'ERRD y afférent pour le même exercice.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN